

Arrêté préfectoral n°90-2026-08 - 31.00007
instituant les bureaux de vote des communes du Territoire de Belfort et fixant leur
siège pour l'année 2027

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu l'article R.40 du code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2014-155 du 13 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Territoire de Belfort ;

Vu le décret du 6 novembre 2024 nommant Monsieur Alain CHARRIER en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2025-08-27-00001 du 27 août 2025 instituant les bureaux de vote et fixant leur siège pour l'année 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2026-04-13-00001 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie WENDLING, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

Vu l'instruction ministérielle IOMA2409274C du 10 mai 2024 détaillant les modalités de création et de gestion du bureau de vote de rattachement dérogatoire ;

Considérant les demandes de modification formulées par les maires du département du Territoire de Belfort pour instituer les bureaux de vote et fixer leur siège pour l'année 2027 ;

Considérant qu'un arrêté modifiant le périmètre des bureaux de vote doit être pris chaque année avant le 31 août ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

Arrête

Article 1 :

Les bureaux de vote de chaque commune du département du Territoire de Belfort sont au nombre de **150**. Ils sont institués par canton, selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 :

Lorsqu'il est impossible de localiser à l'intérieur de la commune leur attache avec un bureau de vote, les électeurs suivants seront inscrits au bureau de rattachement dérogatoire de Belfort (n°0999), sous réserve qu'ils remplissent les conditions réglementaires : les Français établis hors de France, les militaires de carrière, les conjoints de militaires, les personnes détenues.

Article 3

L'arrêté n°90-2025-08-27-00001 du 27 août 2025 est abrogé le 31 décembre 2026.
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2027**.

Article 4 :

Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **31 AOUT 2026**

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,


Jean-Marie WENDLING

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification / publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet du Territoire de Belfort ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur ;

L'absence de réponse de l'administration pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivants sa publication. Il en est de même en cas de décision explicite de rejet.

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site Internet www.telerecours.fr

CANTON N°1_BAVILLIERS			
Circonscription	Communes	Désignation – Siège	Périmètres des bureaux de vote
2ème circo		Bureau 0001 : Bureau centralisateur – SUD SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Grande Rue F.M. (44 au 88 et 31 au 65), Hors commune, Impasse des Alouettes, Impasse des Combes Salins, Impasse des Combottes, Impasse des Fauvettes, Impasse des Mésanges, Impasse des Pinsons, Impasse du Verger, Rue Alfred Engel (1 au 3 et 2 au 6), Rue Alexandre Dumas, Rue d'Argiesans, Rue de Buc, Rue de la Libération, Rue de l'Eglise, Rue des Bleuets, Rue du Breuil, Rue des Carrières, Rue des Champs Grenier, Rue des Chênes, Rue des Ecoles, Rue des Sapins, Rue des Terrasses, Rue des Violettes, Rue du Fort, Rue d'Urcerey, Rue Paul Barret, Rue Victor Hugo, Voie Romaine, Zone Industrielle : (rue de l'initiative, rue des courbes fauchées, rue des Bûchetts).
	BAVILLIERS	Bureau 0002 - CENTRE SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Grande Rue F.M. (2 au 42), Hameau de la Dame, Impasse du Cote à Bois, Impasse du Pied d'Argent, Impasse Maurice Henry, Les Pres Forêts, Place du Capitaine Armand, Place Jean Moulin, Rue de Cravanche, Rue de la Benade, Rue de l'Usine, Rue des Champs (1 au 13 et 2 au 20), Rue des Champs La Belle, Rue des champs Solard, Rue des Vignes, Rue du Coteau, Rue du Haut du Ban, Rue du Rond, Rue du Tassinier, Rue Jacques Pignot, Rue de la Filature, allée du Villiers.
		Bureau 0003 - HAUT SALLE DES FETES du Centre Jean MOULIN	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Centre Pierre Engel, Foyer Marcel Braun, grande Rue F.M. (1 au 29), Impasse des Montants, Impasse Près Canal, Le Chénois, Rue Alfred Engel (5 au 21 et 6 bis au 26), Rue Beethoven, Rue Berlioz, Rue Cuvier, Rue d'Alémberg (+ Résidence), Rue de Belfort, Rue de Delémont, Rue de Froideval, Rue de la Chameuse, Rue de la Claichière, Rue de la Tuilerie, Rue des Champs (15 au 43 et 22 au 48), Rue d'Helsinki, Rue du Bocage, Rue du Château d'Eau, Rue du Chatelet, rue Marie Kromer, Rue Marlin, Rue Mozart, Rue Pierre Engel, Rue de Kiev, Les Champs Varteaux.
2ème circo	CRAVANCHE	Bureau unique 0001 : Salle communale « la Cravanchoise » - 6 rue Aristide Briand – 90300 CRAVANCHE	
1ère circo		Bureau 0001 : Bureau centralisateur Maison Pour Tous - Place de l'Europe	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Impasse de l'Ancien Pont, Rue de la Baume, Rue de Bavilliers, Rue de la Cablerie, Rue de la Charmeuse, Rue Chateaubriand, Rue du Chénois, Rue de la Courrière, Rue du Général de Gaulle, Rue de Lattre de Tassigny, Rue de l'Egalité, Allée du Grand bois, Rue du Bosmont, Rue de l'Espérance, Impasse des Esserts, Rue du Maréchal Foch, Rue du Fort, Impasse des Groffes, Rue Georges Koecklin, Rue Marc-Antoine Lavie, Rue du Général Lederc, Impasse des Lilas, Rue Edmond Miellet, Rue Louis Pasteur, Rue des Perches, Impasse sur la Perrière, Avenue de la République, Rue des Trois Réseaux, Rue des Roses, Rue Jean-Baptiste Saget, Allée des Sapins, Impasse Saint Tiburce, Passage des Sarrazins, Rue du Stand, Impasse du Tilleul, Impasse de la Varonne, Rue Jean-Pierre Vauclair, Rue de verdun, Rue de Vézelais, Rue du 21 novembre 1944, Rue de la Voivre, Zone Industrielle.
	DANJOUTIN	Bureau 0002 - Maison Pour Tous – Place de l'Europe	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Rue d'Alsace, Rue des Anciens Combattants d'AFN, Rue d'Andelhans, Rue Jean-Sébastien Bach, Allée des Bleuets, Allée du Breuil, Rue Albert Camus, Rue du canal, Rue Claudel, Rue du Coteau, Rue Georges Duhamel, Rue Paul Eluard, Place de l'Europe, Rue du Docteur Fréry, Rue de la Grande Combe, Passage Heck, Allée des Iris, Rue du Docteur Jacquot, Avenue du Maréchal Juin, Rue Lavoisier, Rue de Leinzell, Rue de la Libération, Rue du Lion, Rue de Lorraine, Rue des Martyrs de la résistance 1940/45, Rue Mozart, Rue Charles Péguy, Rue des Prés, Rue Auguste Rodin, Place Roosevelt, Rue Georges Rouault, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Antoine de Saint Exupéry, Rue des Vosges, Lotissement Incopar.
		Bureau 0001 : Bureau centralisateur MAIRIE-MEDIATHEQUE Salle du Conseil Municipal Place de la Mairie	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°1 au n°39/5, du n°02 au n°60 Chemin de la Cravanche, chemin de la Ferme, chemin du Tremblot, domaine des Essarts, rue de Lattre de Tassigny, impasse des Rives de la coulée verte, impasse des bleuets, rue des prés Coutrai, rue de la forêt, rue de Ballinamuck, rue de Fougère, Pas de Biche, impasse du Noyer, rue Albert Raspiller, rue André Loustau, Rue Patte de Velours, rue du Sergent-Chef Leiris, rue des Mésanges, rue du Rosaire, Rue du Lieutenant Prévost, rue Jean Lâ, rue des Commandos de France, rue du Général Neuhauser, rue Henriette Schmidt, rue Aimé Césaire, rue du Sergent-Chef André Mangemalain, rue Jean Gag. Ainsi que tous les électeurs ne résidant pas la commune d'Essert.
2ème circo	ESSERT	Bureau 0002 : ESSERT COUSTEAU Maison de l'Enfance des "3 Pommes" - 10 ter Rue Louis Pergaud	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°85 à la fin de la voie du n°88 à la fin de la voie, Rue du Mont, rue de l'aspiran Boutrolles, rue Collin, rue des écoles, rue des champs, rue du Caporal Rebel, rue du Coteau, rue des Chênes, impasse du Four à Chaux, rue des Pins, rue des Eglantines, rue des Noisetiers, rue du Lieutenant Cadinot, chemin des Bosquets, rue Louis Pergaud, rue Jacques Prévert, rue Albert Camus, Impasse Buissonnière
		Bureau 0003 : Salle Stromboli 17 Rue de Lattre de Tassigny	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés : Rue du Général de Gaulle du n°41 au n°83 du n°62 au n°86 Rue Victor Hugo, rue Claude Monet, rue Claude Debussy, rue du Château, rue André Vinez, rue du Port, rue du Bief, rue de l'Escale, ruelle du hâlage, ruelle de l'embarcadere, ruelle du Chenal, ruelle de la Digue, Venelle Albert Marquet, venelle Edouard Manet, venelle Claude Le Lorrain, venelle Paul Cézanne, venelle Paul Signac, allée du chevalier Gambette, allée au fil de l'eau, allée Archimboldo, rue des Carrières, rue des Vergers.
1ère circo	PEROUSE	Bureau unique 0001 : Bâtiment multi-accueil « La Pér'house » , place de la Mairie – 90160 PEROUSE	

CANTON N°2_BELFORT 1

Circonscription	Communes	Désignation – Siège	Périmètres des bureaux de vote
2ème circo	BELFORT 1	Bureau 0019 (00G1) École élémentaire Hubert METZGER Rue Cuvier	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe du faubourg de Lyon ; à l'Ouest : par la limite communale avec BAVILLIERS ; au Sud : par l'avenue Edmond Mielliet incluse ; à l'Est : par l'axe de la rue de Bavilliers.
		Bureau 0020 (00G2) École maternelle Hubert METZGER 31, Rue Claude Bernard	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'avenue Edmond Mielliet exclue ; à l'Ouest, au Sud et à l'Est : par la limite communale avec BAVILLIERS et DANJOUTIN.
		Bureau 0021 (00H1) Collège Léonard de Vinci Faubourg de Lyon	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de l'avenue Lederc et de la rue Michelet jusqu'à la voie ferrée ; à l'Ouest : par l'axe du boulevard Renaud de Bourgogne, par l'axe de la rue Lenôtre ; au Sud : par l'axe de la rue de Bavilliers ; à l'Est : par la voie ferrée.
		Bureau 0022 (00J1) École élémentaire René Rücklin 2, rue Louis Braille	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la rue de Bruxelles, la rue Braille incluse, la rue de Madrid exclue et l'axe de la rue de Verdun ; à l'Ouest : par l'axe du Boulevard Kennedy ; au Sud : par l'axe du Faubourg de Lyon ; à l'Est : par l'axe de la rue Lenôtre et l'axe du boulevard Renaud de Bourgogne.
		Bureau 0023 (00J2) : École maternelle René Rücklin 1, allée Marguerite Gentzbittel Bureau centralisateur du Canton n°2 Bureau centralisateur de la circonscription n°2	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée Au Nord : par l'axe de l'avenue Lederc ; à l'Ouest : par l'axe du Boulevard Kennedy ; au Sud : par l'axe de la rue de Bruxelles et la rue Braille exclue ; à l'Est : par la rue de Madrid incluse et l'axe de la rue de Verdun.
		Bureau 0025 (00K1): École élémentaire Louis PERGAUD 3, rue de Zaporizhzhia	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par l'axe de l'avenue Lederc ; à l'Ouest et au Sud : par la limite communale avec BAVILLIERS et ESSERT ; à l'Est : par l'axe du boulevard Kennedy
		Bureau 0027 (00L1) Centre Culturel et Social des Barres et du Mont 26, avenue du Château d'eau	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par l'axe du boulevard Anatole France et l'axe de la rue de la Fraternité ; à l'Ouest : par la limite communale avec ESSERT ; au Sud : par l'axe de l'avenue Lederc et de la rue Michelet ; à l'Est : par la voie ferrée.
		Bureau 0028 (00L2) École maternelle Simone VEIL 9, via d'Auxelles	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par la rue de la Fraternité, l'axe des rues Risler, Bourgeois, Duvillard, l'avenue Juin et l'allée Eloy ; à l'Ouest : par la limite communale avec ESSERT ; au Sud : par l'axe de la rue de la Fraternité et l'axe du Boulevard Anatole France ; à l'Est : par la voie ferrée.
		Bureau 0024 (00L3) École élémentaire Levy-Grunwald 10, rue Jules Siegfried	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par l'axe de l'avenue de la Première Armée à l'Ouest : par la limite communale avec CRAVANCHE et ESSERT ; au Sud : par la limite avec le bureau 0028 (00L2), l'axe des rues Risler, Bourgeois, Duvillard, l'avenue Juin et l'allée Eloy ; à l'Est : par la voie ferrée.

CANTON N°3_BELFORT 2

Circonscription	Communes	Désignation – Siège	Périmètres des bureaux de vote
1ère circo	BELFORT 2	Bureau 0001 (00A1) : Bureau centralisateur Hôtel de ville de Belfort Place d'Armes <u>Bureau centralisateur du Canton n°3</u> <u>Bureau centralisateur de la circonscription n°1</u>	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par le boulevard Carnot, à l'exclusion de la Préfecture et de la rue de l'Ancien Théâtre ; la rue Metzger, la Place d'Armes, les rues de l'Eglise, du général Roussel et la Botte incluses ; la place de la Grande Fontaine, la rue de la Grande Fontaine, la place des Bourgeois incluse, la lunette 18 incluse ; à l'Est : par l'axe de l'avenue du capitaine de La Laurencie jusqu'au carrefour de la Rue Xavier Bauer puis l'axe de la rue Louis Aragon jusqu'au carrefour avec le chemin du cimetière militaire, par l'axe du chemin militaire jusqu'au carrefour avec la rue du Général François-Benoît Haxo, par l'axe de la Rue du Général François-Benoît Haxo jusqu'aux numéros 2, 9, 11, 13, 15 et 17 avenue d'Altkirch inclus ; Les rue de la Paix et Glacis exclues jusqu'au carrefour avec la rue de Danjoutin par l'axe de la rue de Danjoutin ; au Sud : par la limite communale avec DANJOUTIN à l'Ouest : par l'axe de la Savoureuse (rive gauche, entre la limite communale avec DANJOUTIN et le pont Carnot) Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : Par le pont du Magasin puis par l'axe du quai Vauban jusqu'au carrefour des fusillés, l'axe de l'avenue du Capitaine de la Laurencie ; à l'Est : par les fortifications entre l'intersection de l'avenue du Capitaine de La Laurencie et de la rue Xavier Bauer à la place des Bourgeois, lunette 18 exclue ; au Sud : Par le boulevard Carnot, la Préfecture, la rue de l'Ancien Théâtre inclus ; la rue Metzger, la Place d'Armes exclues ; Les rues de l'Eglise, Roussel, la Botte exclues ; la place de la Grande Fontaine, la rue de la grande Fontaine, la place des Bourgeois exclues ; à l'Ouest : Par l'axe de la Savoureuse (rive gauche, entre le pont du Magasin et le pont Carnot) Réunissant : - les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance, - les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4 ^{ème} degré, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu ; Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la Place Corbis, du faubourg de France et de la rue Michelet ; à l'Ouest : par la voie ferrée ; au Sud : par la limite communale avec DANJOUTIN ; à l'Est : par les faubourgs de Besançon et de Montbéliard inclus. Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la Passerelle des Arts incluse ; à l'Ouest : par les faubourgs de Montbéliard et de Besançon exclus ; au Sud : par la limite communale avec DANJOUTIN ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse (rive droite incluse jusqu'à la passerelle des Arts). Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par le boulevard Joffre exclu ; à l'Ouest : par la voie ferrée ; au Sud : par l'axe de la rue Michelet et du Faubourg de France ; à l'Est : par le faubourg des Ancêtres exclu et la place Corbis incluse. Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la rue Clémenceau incluse, la rue Moppert exclue et l'axe de la rue de Mulhouse ; à l'Ouest : par la voie ferrée ; au Sud : par le boulevard Joffre, le faubourg des Ancêtres inclus ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse (rive droite incluse entre les ponts Clémenceau et Carnot). Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la rue de l'égalité, de la rue Saint-Antoine et de la rue Pasteur ; au Sud : par l'axe de la rue de Mulhouse, rue Moppert incluse ; la rue Clémenceau exclue ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse. Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la rue Charles Gounod et de la rue des Lavandières ; à l'Ouest : par l'avenue Jean Jaurès incluse ; au Sud : par l'axe de la rue de l'égalité ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse.
		Bureau 0002 (00A2) Salle des Fêtes Place de la République	
		Bureau de rattachement dérogatoire 0999 (00A3, ex 0029) Salles des Fêtes Place de la République	
		Bureau 0003 (00B1) École élémentaire Victor Hugo 3, rue François Géant	
		Bureau 0004 (00B2) École élémentaire Victor Hugo 3, rue François Géant	
		Bureau 0008 (00C1) École élémentaire Victor Schoelcher Rue Gaston Defferre	
		Bureau 0009 (00C2) Maison du Peuple Place de la Résistance	
		Bureau 0010 (00C3) Maison du Peuple Place de la Résistance	
		Bureau 0011 (00D1) Gymnase Parrot Rue de Châteaudun	

Bureau 0012 (00D2) Gymnase Parrot rue de Châteaudun	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la rue du 14 Juillet exclue ; à l'Ouest : par la rue Voltaire exclue ; au Sud : par l'axe de la rue de Mulhouse jusqu'à la rue Pasteur, par les axes des rues Pasteur et Saint-Antoine ; à l'Est : par l'avenue Jean Jaurès exclue.
Bureau 0013 (00D3) Ecole élémentaire Châteaudun rue de Châteaudun	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de l'avenue d'Alsace ; à l'Ouest : par l'axe de la rue Charles Bohn et par l'axe de la voie ferrée ; au Sud : par l'axe de la rue de Mulhouse jusqu'à la rue Voltaire incluse, la rue du Quatorze juillet incluse ; à l'Est : par la rue François Voltaire incluse, la rue du Quatorze juillet incluse, et par l'avenue Jean Jaurès exclue.

CANTON N°4 BELFORT 3

Circonscription	Communes	Désignation – Sièg	Périmètres des bureaux de vote
2ème circo	BELFORT 3	Bureau 0014 (00E1) École élémentaire Raymond AUBERT 25, rue de la 1ère Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe des rues des Carrières et des Maraichers ; à l'Ouest : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès ; au Sud : par l'axe des rues des Lavandières et Charles Gounod ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse
		Bureau 0015 (00E2) École élémentaire Raymond AUBERT 25, rue de la 1 ^{re} Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe des rues Lépine et Gerbeviller ; à l'Ouest : par la voie ferrée ; au Sud : par l'axe de l'avenue d'Alsace ; à l'Est : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès
		Bureau 0016 (00E3) École maternelle Raymond AUBERT 19, rue de la 1 ^{re} Armée Française	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe de la rue du Barcot ; à l'Ouest : par la voie ferrée ; au Sud : par l'axe des rues Lépine et Gerbeviller ; à l'Est : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès.
		Bureau 0017 (00F1) Maison de l'enfant Rue Salvador Allendé	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la limite communale avec VALDOIE ; à l'Ouest : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès ; au Sud : par l'axe des rues des Carrières et des Maraichers ; à l'Est : par l'axe de la Savoureuse.
1ère circo	BELFORT 3	Bureau 0018 (00F2) École maternelle Emile Géhant 17, avenue des Frères Lumière	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la limite communale avec VALDOIE ; à l'Ouest : par la limite communale avec CRAVANCHE ; au Sud : par l'axe de la rue du Barcot, par la voie ferrée et l'axe de la rue de la Première Armée ; à l'Est : par l'axe de l'avenue Jean Jaurès.
		Bureau 0005 (00M1) École maternelle Antoine de Saint-Exupéry rue de la Paix	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la limite communale avec DENNEY et PEROUSE ; à l'Ouest : par les fortifications du Château, par le chemin de la Justice exclu, les hauteurs du lieu-dit « La Justice » ; au Sud : par la limite avec le bureau 0001 (00A1), rue de la paix, l'avenue d'Altkirch sauf adresses 2, 9, 11, 13, 15, 17 et rue des Glacis incluses ; à l'Est : par la limite communale avec DANJOUTIN.
		Bureau 0006 (00N1) Gymnase Serzian Rue Floréal	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par la limite communale avec OFFEMONT ; à l'Ouest : par l'axe de la Savoureuse ; au Sud : par l'axe des rues Roussey, Jean Moulin et Steiner avec prolongement jusqu'à la limite de commune d'OFFEMONT.
		Bureau 0007 (00N2) : Maison de Quartier des Forges 3, rue de Marseille Bureau Centralisateur du Canton n°4	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : au Nord : par l'axe des rues Roussey, Jean Moulin et Steiner avec prolongement jusqu'à la limite de commune d'OFFEMONT ; à l'Ouest : par l'axe de la Savoureuse, jusqu'au pont du magasin, au Sud : par le quai Vauban, par le carrefour des fusillés, par l'axe de l'Avenue du Capitaine de La Laurencie ; à l'Est : par les fortifications du Château, par le chemin de la Justice inclus, les hauteurs du lieu-dit « La Justice » et par la limite communale avec DENNEY et OFFEMONT.

CANTON N° 5 – CHATENOIS-LES-FORGES		
Circonscription	Communes	Désignation - Siège
1ère circo	ANDELNANS	Bureau unique 0001 : salle des Fêtes, rue Ehlinger – 90400 ANDELNANS
2ème circo	ARGIESANS	Bureau unique 0001 : salle de la Résidence les Marronniers, 14 Rue des Marronniers – 90800 ARGIESANS
2ème circo	BANVILLARS	Bureau unique 0001 : Mairie, 1 rue d'Argiésans – 90800 BANVILLARS
2ème circo	BERMONT	Bureau unique 0001 : Mairie – 10 Grande rue – 90400 BERMONT
2ème circo	BOTANS	Bureau unique 0001 : Mairie – 4 Grande rue – 90400 BOTANS
1ère circo	BOUROGNE	Bureau unique 0001 : Mairie – 5 rue des Ecoles - 90140 BOUROGNE
2ème circo	BUC	Bureau unique 0001 : Salle « la conviviale » 8 Bis rue Charles de Gaulle – 90800 BUC
1ère circo	CHARMOIS	Bureau unique 0001 : Mairie - 3 rue de Froidefontaine – 90140 CHARMOIS
2ème circo	CHATENOIS-LES-FORGES	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> Gymnase , voie du Tram
		Bureau 0002 Gymnase , voie du Tram
		Réunissant les électrices et électeurs domiciliés au Nord de la rue du Maréchal Foch.
1ère circo	CHEVREMONT	Bureau unique 0001 : Mairie, 2 rue de l'église - 90340 CHEVREMONT
2ème circo	DORANS	Bureau unique 0001 : Mairie, 10 rue des Ilias - 90400 DORANS
1ère circo	MEROUX-MOVAL	Bureau unique 0001 : Espace Part'Agés, 2 place de mairie 90400 MEROUX-MOVAL
1ère circo	SEVENANS	Bureau unique 0001 : Mairie, 7 rue de Delle – 90400 SEVENANS
2ème circo	TREVENANS	Bureau unique 0001 : Salle communale, 3 rue du Canal – 90400 TREVENANS
2ème circo	URCEREY	Bureau unique 0001 : Mairie, 2 rue Fernand Anthony – 90800 URCEREY
1ère circo	VEZELOIS	Bureau unique 0001 : Mairie, 118 rue de Brebotte - 90400 VEZELOIS

CANTON N° 6 – DELLE

Circonscription	Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
1ère circo	BEAUCOURT	Bureau 0001 : Bureau centralisateur Mairie, 8 place Roger Salengro	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés Allée de la Diachotte - Allée Diari - Allée Georges Cuvier - Allée Grammont - Allée Grands Champs – Allée Gustave Courbet – Allée Louis Pergaud – Allée Victor Hugo – Avenue des Vignes – Chemin Fontenelles – Impasse des Cyrprés – Impasse des Troenes – Passage Beregovoy – Passage Mendes France – Passage Salengro – Place Salengro – Rue Alfred Pechin (côté pair du n° 0 à 38, côté impair du n° 1 à 37) – Rue de Dampierre (côté pair du n° 0 à 4, côté impair du n° 1 à 5) – Rue de la Fraternité – Rue de la Prairie – Rue des Déportés – Rue des Marronniers – Rue du dix huit Novembre – Rue Follereau – Rue Frédéric Japy – Rue Louis Pergaud – Rue Parc Gaston Japy – Rue Pierre Beucler (côté pair du n° 0 à 66, côté impair du n° 1 à 67) – Rue Pierre Sellier – Rue Saint Paul – Rue Sous les Vignes – Rue Vandoncourt – Ruelle Grandes Planches – Sentier Salengro
		Bureau 0002 Foyer Georges Brassens, 7-8 place Salengro	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés Allée Pale à rouge – Chemin Champs Pillot – Chemin Charme – Chemin Charmottes – Chemin des Fosses – Chemin Trepoux – Impasse Charles de Gaulle – Impasse de la Fosse Jolie – Impasse de Maison Blanche – Impasse des Lilas – Impasse des Melières – Impasse du Rosier d'Amour – Impasse du Tombois – Place de la République – Place du Temple – Rue Abbevillers – Rue Bel Air – Rue Charles de Gaulle – Rue château d'Eau Charmottes – Rue Châtillon Dessous – Rue Châtillon Dessus – Rue de l'Eglise – Rue de la Carrière – Rue de la Maison Blanche – Rue de Laitre de Tassigny – Rue de Montboulton – Rue des Lilas – Rue des Tulipes – Rue des Vertillots – Rue du Bouvot – Rue du Champ de Mars – Rue du Clocher – Rue du Courbot – Rue du Cret – Rue du Rosier d'Amour – Rue du Temple – Rue du Tombois – Rue Necaron – Rue Pierre Beucler (côté pair à compter du n° 68, côté impair à compter du n° 69) – Rue Trepoux – Sentier Charme – Sentier Cret – Sentier sous la Voute – Sentier Tombois
		Bureau 0003 École des Canetons, 28 rue du docteur Julg	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés Allée Champs Bichoux – Chemin Combernerois – Impasse Champs Blessonniers – Impasse Combastes – Impasse de la Tuilerie – Impasse des Muriers – Impasse des prunelles – Impasse des Vergerets – Impasse du Chatelet – Passage du Chatelet – Rue Bellevue – Rue Champs Blessonniers – Rue de la Monire – Rue de la Pendule – Rue de la Tuilerie – Rue des Ciseleurs – Rue des Fondeurs – Rue des Frères Bergers – Rue des Graveurs – Rue des Guillocheurs – Rue des Lambraies – Rue des Prières – Rue des Verdots – Rue des Vosges – Rue du Docteur Julg – Rue du Four à Chaux – Rue du Réveille Matin
		Bureau 0004 École Bornèque, rue d'Artois	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés Allée des Metistiers – Allée Parc des Cédres – Chemin des Traversols – Impasse Claude Debussy – Impasse de Bourgogne – Impasse des Charmilles – Impasse des Foyards – Impasse des Frénes – Impasse des Tilleuls – Impasse du Bourreuil – Impasse du Dauphiné – Impasse du Rossignol – Impasse Gabriel Faure – Rue Alfred Pechin (côté pair à compter du n° 40, côté impair à compter du n° 39) – Rue d'Alsace – Rue Artois – Rue de Champagne – Rue de Dampierre (côté pair à compter du n° 6, côté impair à compter du n° 7) – Rue de Flandre – Rue de la Gare – Rue de la Mesange – Rue de Lorraine – Rue de Normandie – Rue de Picardie – Rue des Acacias – Rue des Bouleaux – Rue des Cédres – Rue des Chênes – Rue des Mélèzes – Rue des Noisetiers – Rue des Sorbiers – Rue du château d'Eau – Rue du Collège – Rue du Mont de Dasle – Rue Maurice Ravel
1ère circo	COURCELLES	Bureau unique 0001 : Mairie, 6 rue d'Ajoie – 90100 COURCELLES	
1ère circo	COURTELEVANT	Bureau unique 0001 : Mairie, 5 rue de l'Eglise – 90100 COURTELEVANT	
1ère circo	CROIX	Bureau unique 0001 : École de CROIX – Salle de classe rez de chaussée, 22 rue Principale 90100 CROIX	
1ère circo	DELLE	Bureau 0001 : Bureau centralisateur Salle des fêtes, 13 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue de Verdun, rue de la Paix du n° 1 au 21 et du 2 au 26, rue Wolf, rue des Vergerets, rue de Dénidé, rue sur Montreux, rue de la Première Armée Française, faubourg de Belfort et tout le centre ville
		Bureau 0002 École Louise MICHEL, rue de la Voïnale	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés au-dessus de la limite constituée par la voie de chemin de fer.
		Bureau 0003 Foyer-Restaurant, 2 rue Louis CLERC	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés ZAC de l'Allaine (rue de Dénidé et rue sur Montreux exclues) ainsi qu'avenue du Général de Gaulle, rue Claret et impasse Ravel.
		Bureau 0004 Maison de l'Enfance et des Loisirs	Réunissant les électriques et électeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue de la Paix (n° 1 au 21 et du 2 au 26 exclus) et la rue Jean Moulin (rue Wolf exclue).
1ère circo	FAVEROIS	Bureau unique 0001 : Salle de réunion, 3 bis rue de Delle – 90100 FAVEROIS	
1ère circo	FECHÉ L'ÉGLISE	Bureau unique 0001 : Mairie, 16 grande rue 90100 FECHÉ L'ÉGLISE	
1ère circo	FLORIMONT	Bureau unique 0001 : Salle polyvalente, 3 rue principale – 90100 FLORIMONT	
1ère circo	JONCHEREY	Bureau unique 0001 : Salle communale polyvalente, place du Souvenir Français - 90100 JONCHEREY	
1ère circo	LEBETAIN	Bureau unique 0001 : Salle communale, 1 rue du Coteau Français – 90100 LEBETAIN	
1ère circo	LEPUIX-NEUF	Bureau unique 0001 : Mairie, 7 place de l'Amitié et de la Fraternité – 90100 LEPUIX-NEUF	

1ère circo	MONTBOUTON	Bureau unique 0001 : Mairie, 11 grande rue - 90500 MONTBOUTON
1ère circo	RECHESY	Bureau unique 0001 : École primaire, 5 Rue des écoles – 90370 RECHESY
1ère circo	ST-DIZIER L'EVEQUE	Bureau unique 0001 : Mairie, 31 rue principale - 90100 SAINT-DIZIER L'EVEQUE
1ère circo	THIANCOURT	Bureau unique 0001 : Salle communale, 95 rue de la Mairie – 90100 THIANCOURT
1ère circo	VILLARS-LE-SEC	Bureau unique 0001 : Mairie, 11 rue principale - 90100 VILLARS-LE-SEC

CANTON N° 7 – GIROMAGNY			Périmètres des bureaux de vote
Circonscription	Communes	Désignation - Siège	
2ème	ANJOUTEY	Bureau unique 0001 : Centre de Loisirs - 3 impasse du Centre de Loisirs - 90170 ANJOUTEY	
2ème	AUXELLES-BAS	Bureau unique 0001 : Mairie – Salle du conseil - 3 rue des écoles – 90200 AUXELLES-BAS	
2ème	AUXELLES-HAUT	Bureau unique 0001 : Salle des fêtes – 18 rue des Bruyères – 90200 AUXELLES-HAUT	
2ème	BOURG-SOUS-CHATELET	Bureau unique 0001 : Mairie – 15 rue de la Forêt - 90110 BOURG-SOUS-CHATELET	
2ème	CHAUX	Bureau unique 0001 : Mairie - 1 rue Saint-Martin – 90330 CHAUX	
2ème	ETUEFFONT	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> École primaire – 1 rue de Rougemont 90170 ETUEFFONT	Réunissant tous les électrices et électeurs de l'ancienne commune d'ETUEFFONT-HAUT
		Bureau 0002 École maternelle – 19 rue de l'école Maternelle 90170 ETUEFFONT	Réunissant tous les électrices et électeurs de l'ancienne commune d'ETUEFFONT-BAS.
2ème	FELON	Bureau unique 0001 : 18 Rue de l'église – 90110 FELON	
2ème	GIROMAGNY	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> Espace de la Tuilerie 2 rue des Prés Heyd 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : faubourg de Belfort, quartier des Planchettes, rue des Prés Heyds, rue de la Gare.
		Bureau 0002 Espace de la Tuilerie 2 rue des Prés Heyd 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : quartier des Vosges, maison de retraite, rue des Casernes.
		Bureau 0003 Espace de la Tuilerie 2 rue des Prés Heyd 90200 GIROMAGNY	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés : rue Saint-Pierre, rue du Tilleul, rue de la 1ère D.F.L., faubourg de France, Rue Thiers.
		Bureau unique 0001 : Mairie, 1 rue des étangs – 90200 GROSMAGNY	
2ème	LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	Bureau unique 0001 : Salle du conseil municipal - Mairie – 90300 LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	
2ème	LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	Bureau unique 0001 : Mairie – 29 rue du Général De Gaulle – 90360 LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT	
2ème	LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	Bureau unique 0001 : Mairie – 90170 LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES	
2ème	LEPUIX	Bureau unique 0001 : Mairie - 11 rue de l'Eglise – 90200 LEPUIX	
2ème	LEVAL	Bureau unique 0001 : Bâtiment communal – 21 rue Principale – 90110 LEVAL	
2ème	PETITEFONTAINE	Bureau unique 0001 : Mairie – 6 rue des Marronniers – 90360 PETITEFONTAINE	
2ème	PETITMAGNY	Bureau unique 0001 : Mairie – grande rue – 90170 PETITMAGNY	
2ème	RIERVESCEMONT	Bureau unique 0001 : Mairie – 11 Vallée du Brinval – 90200 RIERVESCEMONT	
2ème	ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	Bureau unique 0001 : Mairie – 40 rue des Vosges – 90110 ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT	
2ème	ROUGE-GOUTTE	Bureau unique 0001 : Mairie – 16 rue des Ecoles – 90200 ROUGE-GOUTTE	
2ème	ROUGEMONT-LE-CHATEAU	Bureau unique 0001 : Mairie - salle d'honneur 3 place de l'église 90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU	
2ème	SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	Bureau unique 0001 : Salle multi-activités – 21 rue principale – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET	
2ème	VESCEMONT	Bureau unique 0001 : Mairie Salle des Mariages - 8 grande rue –90200 VESCEMONT	

CANTON N° 8 – GRANDVILLARS

Circonscription	Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
1ère circo	ANGEOT	Bureau unique 0001 : Mairie - salle du conseil, 2 rue de l'école – 90150 ANGEOT	
1ère circo	AUTRECHENE	Bureau unique 0001 : Mairie – Salle du Conseil Municipal, 2 impasse de la mairie – 90140 AUTRECHENE	
1ère circo	BESSONCOURT	Bureau unique 0001 : Mairie, 19 rue des Magnolias – 90160 BESSONCOURT	
1ère circo	BETHONVILLIERS	Bureau unique 0001 : Mairie, 4 chemin du canal du Moulin – 90150 BETHONVILLIERS	
1ère circo	BORON	Bureau unique 0001 : Mairie, salle du conseil – 9 rue de la Libération – 90100 BORON	
1ère circo	BREBOTTE	Bureau unique 0001 : Mairie, place de la mairie – 90140 BREBOTTE	
1ère circo	BRETAGNE	Bureau unique 0001 : Mairie 1 rue de Grosne – 90130 BRETAGNE	
1ère circo	CHAVANATTE	Bureau unique 0001 : Mairie, 21 rue principale – 90100 CHAVANATTE	
1ère circo	CHAVANNES-LES-GRANDS	Bureau unique 0001 : Salle communale, 2 Place du Souvenir Français - 90100 CHAVANNES-LES-GRANDS	
1ère circo	CUNELIERES	Bureau unique 0001 : Mairie, 23 rue des Orgues – 90150 CUNELIERES	
1ère circo	EGUENIGUE	Bureau unique 0001 : Salle Polyvalente, 8 rue Jean Moulin – 90150 EGUENIGUE	
1ère circo	FONTAINE	Bureau unique 0001 : Mairie, 1 place de Turenne – 90150 FONTAINE	
1ère circo	FONTENELLE	Bureau unique 0001 : Mairie, 6 rue des Chenevières – Salle du Conseil – Rez-de-chaussée – 90340 FONTENELLE	
1ère circo	FOUSSEMAGNE	Bureau unique 0001 : Maison des Arches, Place de moulin – 90150 FOUSSEMAGNE	
1ère circo	FRAIS	Bureau unique 0001 : Mairie, 2 rue du Charron – 90150 FRAIS	
1ère circo	FROIDEFONTAINE	Bureau unique 0001 : Mairie, salle de réunion, 2 rue de l'abbaye – 90140 FROIDEFONTAINE	
1ère circo	GRANDVILLARS	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> Salle de spectacle – 49 rue des grands champs	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés au Nord de la R.N. 1019.
		Bureau 0002 Centre de loisirs « le Gai Soleil » 13 rue Kléber	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés au Sud de la R.N. 1019.
1ère circo	GROSNE	Bureau unique : Mairie, 21 rue Charles de Gaulle – 90100 GROSNE	
1ère circo	LACOLLONGE	Bureau unique 0001 : Mairie, 14 rue de la Mairie – 90150 LACOLLONGE	
1ère circo	LAGRANGE	Bureau unique 0001 : Mairie, 9 rue de l'Escarcette – 90150 LAGRANGE	
1ère circo	LARIVIERE	Bureau unique 0001 : Mairie, 1 rue du Margrabant – 90150 LARIVIERE	
1ère circo	MENONCOURT	Bureau unique 0001 : Mairie, 7 rue du vieux lavoir – 90150 MENONCOURT	
1ère circo	MEZIRE	Bureau unique 0001 : Mairie, Salle d'honneur, 5 route de la forge – 90120 MEZIRE	
1ère circo	MONTREUX-CHATEAU	Bureau unique 0001 : Mairie, Salle d'honneur, Place de Latre de Tassigny - 90130 MONTREUX-CHATEAU	
1ère circo	MORVILLARS	Bureau unique 0001 : Mairie, 3 place du Marché – 90120 MORVILLARS	
1ère circo	NOVILLARD	Bureau unique 0001 : Mairie, 14 grand rue – 90340 NOVILLARD	
1ère circo	PETIT-CROIX	Bureau unique 0001 : Mairie, Salle du Conseil Municipal – 90130 PETIT-CROIX	
1ère circo	PHAFFANS	Bureau unique 0001 : Mairie, Salle du conseil municipal – 90150 PHAFFANS	
1ère circo	RECOUVRANCE	Bureau unique 0001 : Mairie, 2 bis rue de la Presle – 90140 RECOUVRANCE	

1ère circo	REPPE	Bureau unique 0001 : Salle communale, 1 place de l'église – 90150 REPPE
1ère circo	SUARCE	Bureau unique 0001 : Salle de motricité de l'école maternelle – 90100 SUARCE
1ère circo	VAUTHIERMONT	Bureau unique 0001 : Mairie, 8 rue du lavoir – 90150 VAUTHIERMONT
1ère circo	VELLESCOT	Bureau unique 0001 : Mairie, 8 rue des Moulins – 90100 VELLESCOT

CANTON N° 9 – VALDOIE

Circonscription	Communes	Désignation - Siège	Périmètres des bureaux de vote
1ère circo	DENNEY	Bureau unique 0001 : École, 74 grande rue – 90160 DENNEY	
2ème circo	ELOIE	Bureau unique 0001 : Mairie, 31 grande rue – 90300 ELOIE	
2ème circo	EVETTE-SALBERT	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> Salle polyvalente – 12 rue des Taillis	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Nord-Est depuis le carrefour rue du Lac avec la rue du Salbert en direction Valdoie et Sermamagny : rues Barbier, des Bouleaux, chemin du Cantons, du Cerf, des Cerisiers, des Champs Pellier, des Chardonnerets, des Clarines, d'Évette, de la Fontaine, des Genêts, des Grandes Planches, de la Gentiane, de la Goutte, du Lac, des Myrtilles, chemin des Planchettes, du Pont des Veaux, des Prés, chemin des Roseaux, des Rosiers, du Salbert, des Sources, des Tuyas, du Val, de Valdoie, du Verboté, de la Vierge et des Vosges.
2ème circo	OFFEMONT	Bureau 0002 : Salle polyvalente – 12 rue des Taillis	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Sud-Ouest depuis le carrefour rue du Lac avec la rue du Salbert en direction de la Forêt et Errevet : rues Bellevue, de Chalonvillars, du Chaney, des Chenerées, chemin de la Colombe, de l'Église, des Egrins, de l'Étang Renaud, du Favery, des Fougerets, impasse François, François, de la Forêt, des Frères Jardot, des Frères Kern, impasse Géron, chemin de la Grande Vie, des Hauts Trays, place de la Mairie, du Malsaucy, de la Pointée, des Taillis, du Thiamont et du Yers.
2ème circo	OFFEMONT	Bureau 0001 École du MARTINET – 21, rue Aristide Briand	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie Ouest de la commune : allée des Charmilles, allée des Noisetiers, Clos des Chevreuils, étang damois route d'Eloie, Impasse Alphonse Baumann, impasse des Roseaux, lotissement près de l'Étang, Place Anciens Combattants Liberté, Rues Albert Camus, Jacqueline Auriole, Hélène Boucher, Aristide Briand, Auguste Renoir, Charles de Gaulle, Charles Dreyfus, Charlotte Perriand, de la Fraternité, de la Rosemontoise, de l'Égalité, de l'Étang, des Commandos d'Afrique, des Prés, du 11 Novembre 1918, du 19 Mars 1962, du 8 Mai 1945, du Ballon, du Martinet, Edmond Millet, Edouard Manet, Emile Marchegay, Jacques Berque, Jean Debrot, Jean Macé, Jean-Baptiste Lully, Joséphine Baker, Olympe de Gouges, Paul Cézanne, Paul Gauguin, Simone de Beauvoir, Simone Veil, ZA du Ballon.
2ème circo	OFFEMONT	Bureau 0002 : <u>Bureau centralisateur</u> Mairie, Salle du conseil Municipal 96, Rue Aristide Briand	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie centre de la commune : rue des Aubépines, rue du Ballon, allée des Bouleaux, rue Paul Bouvier, rue Aristide Briand (du 66 au 96 et du 27 au 63), rue François Brouque, voie Ceres, impasse des Champs, rue du Chêne, rue des Prés Chevins, rue Ambroise Croizat, rue Marie Curie, voie Cybele, allée au petit Eygras, rue des Eygras, place du Forum, rue de la Gare, allée des Grillons, voie Junon, voie Mercure, allée Louise Michel, voie Minerve, voie Neptune, impasse du Noyer, allée des Peupliers, allée des Pommiers, rue Romaine, rue des Rosiers, allée George Sand, rue des Sapeux, voie Saturne, rue Etienne Weisch.
2ème circo	OFFEMONT	Bureau 0003 : Mairie, Salle des citronniers 96, Rue Aristide Briand	Réunissant tous les électrices et électeurs dans la partie Est de la commune : rue des Aulnes, Clos du Bailly, rue Barbara, allée des Bouvreuils, rue Aristide Briand (du 98 et du 65 à la fin de la rue), rue Maria Callas, rue des Cerisiers, rue Emmanuel Chabrier, rue Camille Claudel, rue François Couperin, impasse des Ecreuils, rue Gabriel Faure, rue du Fort, aux Soiras, allée des Iris, allée des Lauriers, rue Rouget de l'Isle, rue des Maquisards, rue sous la Motte, rue Jean Moulin, rue Rameau, rue Renaud, rue Schneider, rue des Soiras, allée des Sources, rue du Stratégique, allée du village, rue du Clair Bois, rue du Cuniot, allée Edith Piaf, impasse du Commandant Bouvet, impasse des Merisiers.
2ème circo	ROPPE	Bureau unique 0001 : École primaire, 33 avenue du Général de Gaulle – 90380 ROPPE	
2ème circo	SERMAMAGNY	Bureau unique 0001 : Mairie, 33 grande rue – 90300 SERMAMAGNY	
2ème circo	SERMAMAGNY	Bureau 0001 : <u>Bureau centralisateur</u> Centre Jean Moulin Place Jean Moulin	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par l'avenue Michel Page et la rue du Moulin sous Bois incluses A l'Ouest : par la limite communale avec CRAVANCHE Au Sud : par la limite communale avec BELFORT A l'Est : par la rue Carnot incluse et la rivière la Savoureuse
2ème circo	SERMAMAGNY	Bureau 0002 Centre Jean Moulin Place Jean Moulin	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par l'avenue du Général de Gaulle incluse A l'Ouest : par la rue Carnot non incluse Au Sud : par la limite communale avec BELFORT A l'Est : par la limite communale avec OFFEMONT et la forêt de l'Arsoit
2ème circo	VALDOIE	Bureau 0003 École Victor Frahier 2 Rue Maréchal Leclerc	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par la limite communale avec SERMAMAGNY et ELOIE A l'Ouest : par la limite communale avec EVETTE-SALBERT (Voie Ferrée) Au Sud : par la rivière la Savoureuse jusqu'au Pont Carnot A l'Est : par la rue de Turenne et l'avenue Oscar Ehret non incluses
2ème circo	VALDOIE	Bureau 0004 École Victor Frahier 2 Rue Maréchal Leclerc	Réunissant tous les électrices et électeurs domiciliés dans la partie de la ville délimitée : Au Nord : par la limite communale avec ELOIE A l'Ouest : par la rue de Turenne incluse et l'Avenue Oscar Ehret incluses Au Sud : par l'Avenue du Général de Gaulle non incluse A l'Est : par la rivière la Rosemontoise

